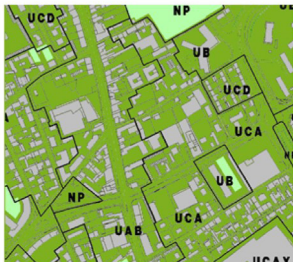




PLU

Plan Local d'Urbanisme

5 – Documents graphiques



Révision n°1

DCM du 24 juin 2004

Modification n°1

DCM du 10 mai 2007

Révision simplifiée n°1

DCM du 12 février 2009

Modification n°2

DCM du 27 mai 2010

Modification n°3

DCM du 09 février 2012

Modification n°4

DCM du 05 juillet 2013

Mise à jour n°1

Arrêté du 28 novembre 2014

Modification simplifiée n°5

DCM du 11 décembre 2015

Modification simplifiée n°6

DCM du 23 juin 2017

Mise à jour n°2

Arrêté du 15 février 2018

Modification simplifiée n°7

DCM du 16 décembre 2019

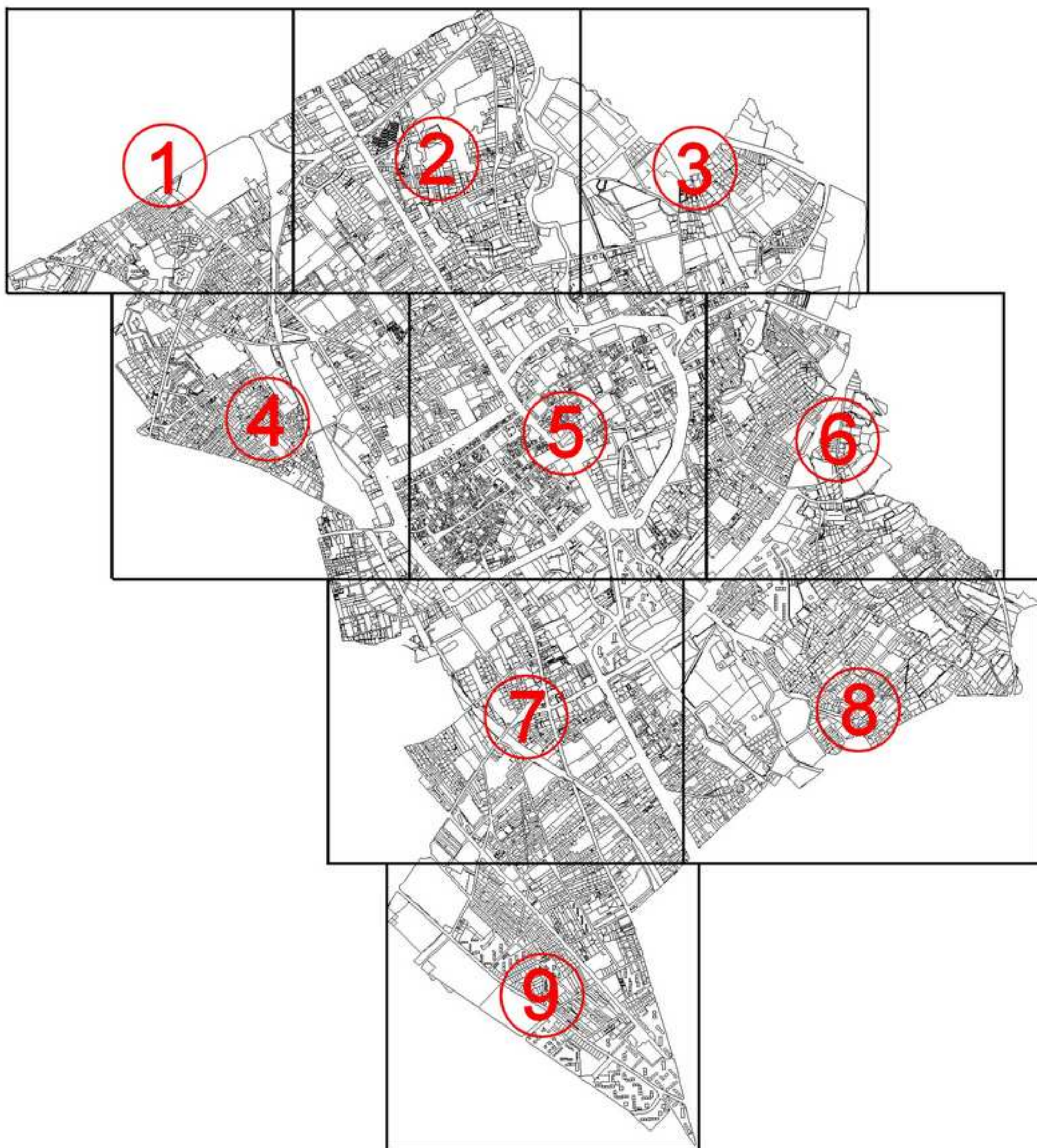
Modification simplifiée n°8

DCM du 30 mars 2023

Modification n°9

Délibération du Conseil Communautaire
Troyes Champagne Métropole
03 avril 2025

PLAN DE DECOUPAGE DES PLANCHES GRAPHIQUES





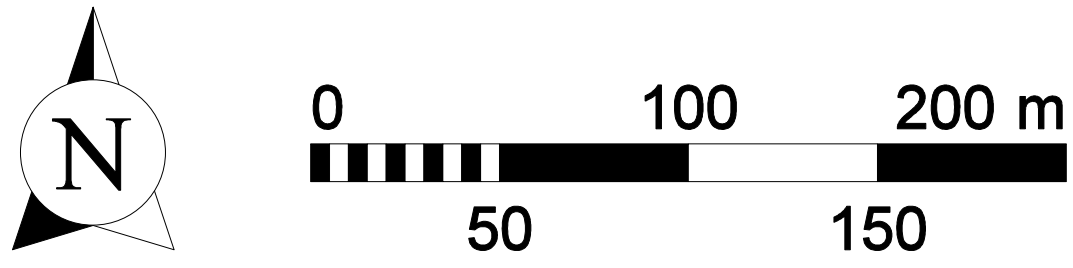
LÉGENDE

1. PRESCRIPTIONS EDICTÉES PAR LE PLU

- LIMITE DE ZONE
- ESPACE BOISÉ CLASSÉ (ART L113-1 à L113-7 et ART R113-1 à R113-14)
- EMPLACEMENT RÉSERVÉ
- MARGE DE REcul
- JARDINS ET CŒURS D'ILOTS (ART. L151.19 CU)
- PARCS ET JARDINS (ART. L151.19 CU)
- CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE (ART. L151.19 CU)
- ARBRE PROTÉGÉ (ART. L151.19 CU)
- BÂTI REPÉRÉ LABEL « ARCHITECTURE CONTEMPORAINE REMARQUABLE »
- PLANTATIONS D'ALIGNEMENTS (ART. L151.19 CU)
- LOCALISATION SYMBOLIQUE DES ESPACES ET OUVRAGES PUBLICS ET INSTALLATIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL
- LOCALISATION SYMBOLIQUE DES VOIRIES À CRÉER
- SENTIERS À CONSERVER (ART. L151-38 CU)
- PÉRIMÈTRE DE PROTECTION (Risques industriels)
- SECTEUR FAISANT L'OBJET D'UNE FICHE PROJET DANS LES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENTS
- CROISSANT TERTIAIRE

2. PRESCRIPTIONS REPORTÉES SUR LE PLU

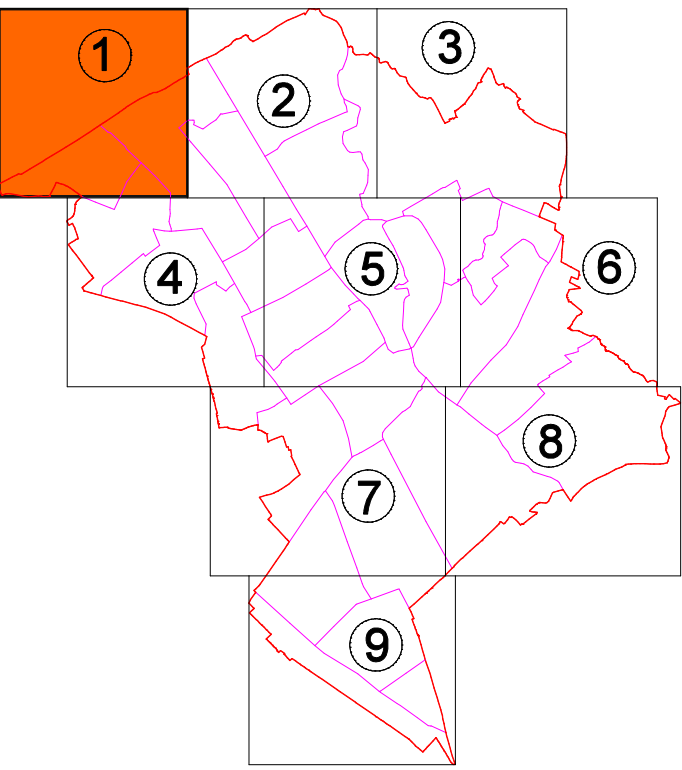
- PÉRIMÈTRE DU PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR
- PÉRIMÈTRE DE PROTECTION AU TITRE DES ABORDS DE MONUMENTS HISTORIQUES (AC1)



PLAN LOCAL D'URBANISME

Troyes

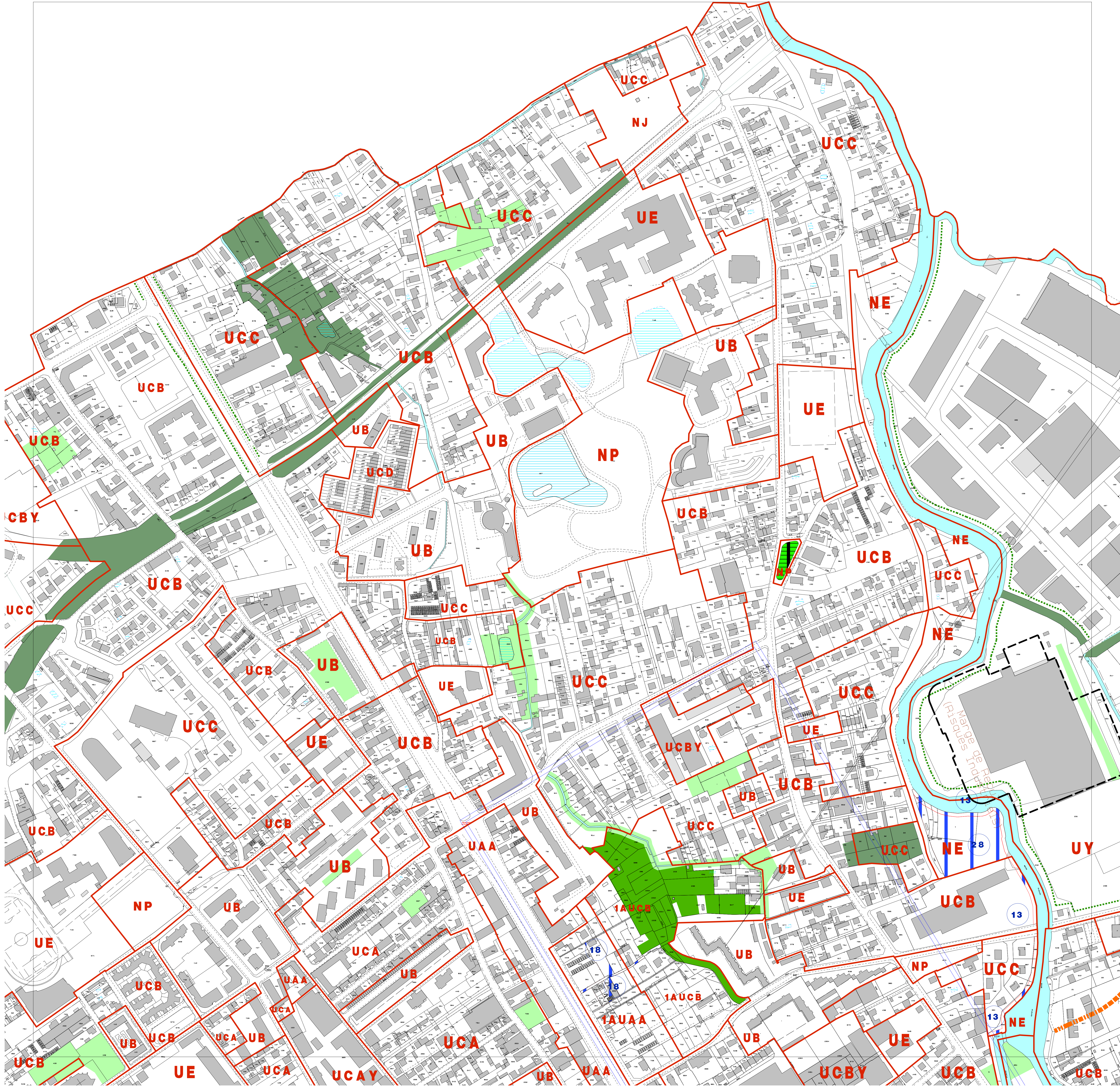
PLANCHE
1



5. DOCUMENTS GRAPHIQUES

PLU approuvé le 24 juin 2004
Modification n°1 le 10 mai 2007
Révision simplifiée n°1 le 12 février 2009
Modification n°2 le 27 mai 2010
Modification n°3 le 09 février 2012
Modification n°4 le 05 juillet 2013
Mise à jour n°1 le 28 novembre 2014
Modification simplifiée n°5 le 11 décembre 2015
Modification simplifiée n°6 le 23 juin 2017
Mise à jour n°2 le 15 février 2018
Modification simplifiée n°7 le 16 décembre 2019
Mise à jour n°3 le 4 octobre 2022
Modification simplifiée n°8 le 30 mars 2023
Modification n°9 le 3 avril 2025

Direction de l'Urbanisme - Développement Urbain



Fiche projet n°4
LE QUARTIER DES TAUXELLES

LÉGENDE

1. PRESCRIPTIONS EDICTÉES PAR LE PLU

- LIMITE DE ZONE
- ESPACE BOISÉ CLASSÉ (ART L113-1 à L113-7 et ART R113-1 à R113-14)
- EMPLACEMENT RÉSERVÉ
- MARGE DE REcul
- JARDINS ET CŒURS D'ILOTS (ART. L151.19 CU)
- PARCS ET JARDINS (ART. L151.19 CU)
- CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE (ART. L151.19 CU)
- ARBRE PROTÉGÉ (ART. L151.19 CU)
- BÂTI REPÉRÉ LABEL « ARCHITECTURE CONTEMPORAINE REMARQUABLE »
- PLANTATIONS D'ALIGNEMENTS (ART. L151.19 CU)
- LOCALISATION SYMBOLIQUE DES ESPACES ET OUVRAGES PUBLICS ET INSTALLATIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL
- LOCALISATION SYMBOLIQUE DES VOIRIES À CRÉER
- SENTIERS À CONSERVER (ART. L151-38 CU)
- PÉRIMÈTRE DE PROTECTION (Risques industriels)
- SECTEUR FAISANT L'OBJET D'UNE FICHE PROJET DANS LES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENTS
- CROISSANT TERTIAIRE

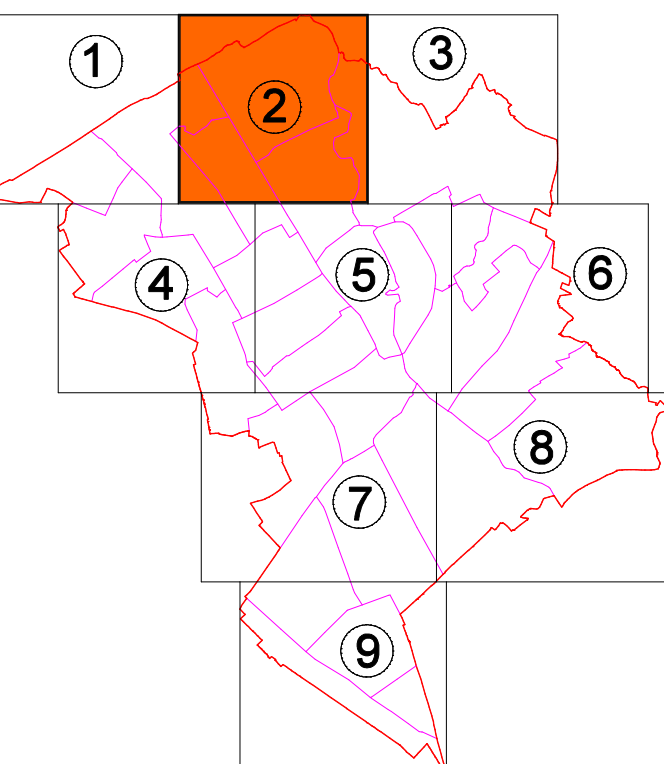
2. PRESCRIPTIONS REPORTÉES SUR LE PLU

- PÉRIMÈTRE DU PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR
- PÉRIMÈTRE DE PROTECTION AU TITRE DES ABORDS DE MONUMENTS HISTORIQUES (AC1)
-
- 0 50 100 150 200 m

PLAN LOCAL D'URBANISME

Troyes

PLANCHE 2



5. DOCUMENTS GRAPHIQUES

PLU approuvé le 24 juin 2004
Modification n°1 le 10 mai 2007
Révision simplifiée n°1 le 12 février 2009
Modification n°2 le 27 mai 2010
Modification n°3 le 09 février 2012
Modification n°4 le 05 juillet 2013
Mise à jour n°1 le 28 novembre 2014
Modification simplifiée n°5 le 11 décembre 2015
Modification simplifiée n°6 le 23 juin 2017
Mise à jour n°2 le 15 février 2018
Modification simplifiée n°7 le 16 décembre 2019
Mise à jour n°3 le 4 octobre 2022
Modification simplifiée n°8 le 30 mars 2023
Modification n°9 le 3 avril 2025

Direction de l'Urbanisme - Développement Urbain

LÉGENDE

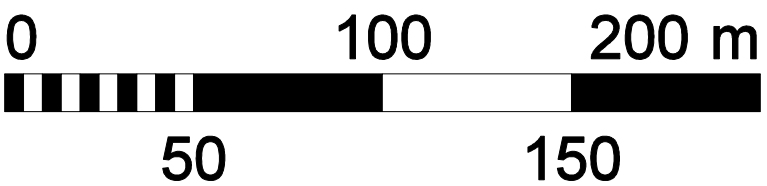
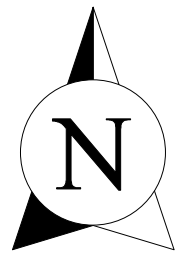
1. PRESCRIPTIONS EDICTÉES PAR LE PLU

- LIMITE DE ZONE
- ESPACE BOISÉ CLASSÉ
(ART L113-1 à L113-7 et ART R113-1 à R113-14)
- 6

EMPLACEMENT RÉSERVÉ
- MARGE DE RECUL
- JARDINS ET CŒURS D'ILOTS (ART. L151.19 CU)
- PARCS ET JARDINS (ART. L151.19 CU)
- CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE (ART. L151.19 CU)
- ARBRE PROTÉGÉ (ART. L151.19 CU)
- BÂTI REPÉRÉ LABEL « ARCHITECTURE CONTEMPORAINE REMARQUABLE »
- PLANTATIONS D'ALIGNEMENTS
(ART. L151.19 CU)
- LOCALISATION SYMBOLIQUE DES ESPACES ET OUVRAGES PUBLICS ET INSTALLATIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL
- LOCALISATION SYMBOLIQUE DES VOIRIES À CRÉER
- SENTIERS À CONSERVER (ART. L151-38 CU)
- PÉRIMÈTRE DE PROTECTION
(Risques industriels)
- SECTEUR FAISANT L'OBJET D'UNE FICHE PROJET DANS LES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENTS
- CROISSANT TERTIAIRE

2. PRESCRIPTIONS REPORTÉES SUR LE PLU

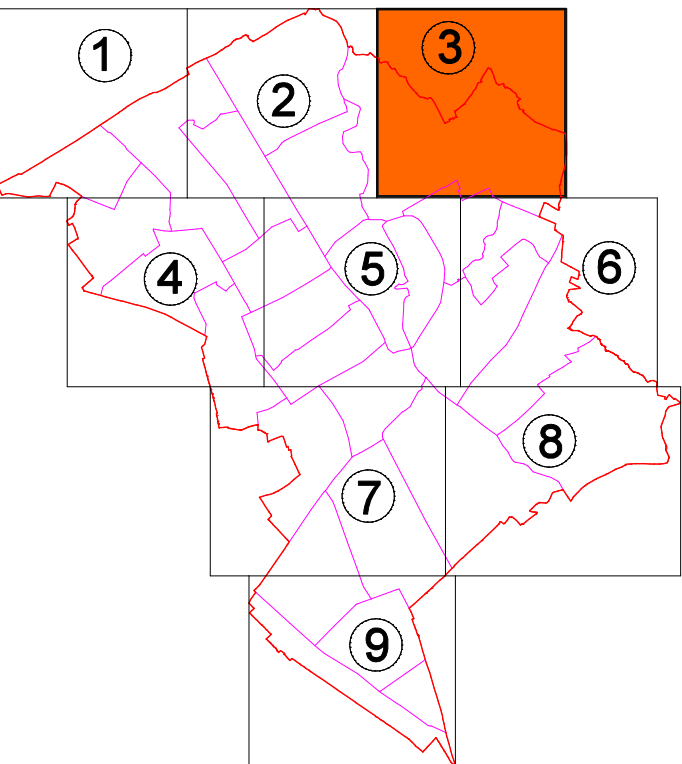
- PÉRIMÈTRE DU PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR
- PÉRIMÈTRE DE PROTECTION AU TITRE DES ABORDS DE MONUMENTS HISTORIQUES (AC1)



PLAN LOCAL D'URBANISME

Troyes

PLANCHE 3



5. DOCUMENTS GRAPHIQUES

PLU approuvé le 24 juin 2004
Modification n°1 le 10 mai 2007
Révision simplifiée n°1 le 12 février 2009
Modification n°2 le 27 mai 2010
Modification n°3 le 09 février 2012
Modification n°4 le 05 juillet 2013
Mise à jour n°1 le 28 novembre 2014
Modification simplifiée n°5 le 11 décembre 2015
Modification simplifiée n°6 le 23 juin 2017
Mise à jour n°2 le 15 février 2018
Modification simplifiée n°7 le 16 décembre 2019
Mise à jour n°3 le 4 octobre 2022
Modification simplifiée n°8 le 30 mars 2023
Modification n°9 le 3 avril 2025

Direction de l'Urbanisme - Développement Urbain



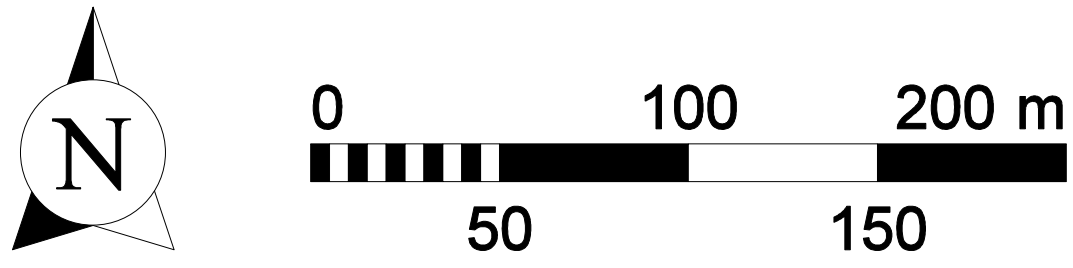
LÉGENDE

1. PRESCRIPTIONS EDICTÉES PAR LE PLU

- LIMITE DE ZONE
- ESPACE BOISÉ CLASSÉ (ART L113-1 à L113-7 et ART R113-1 à R113-14)
- EMPLACEMENT RÉSERVÉ
- MARGE DE REcul
- JARDINS ET CŒURS D'ILOTS (ART. L151.19 CU)
- PARCS ET JARDINS (ART. L151.19 CU)
- CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE (ART. L151.19 CU)
- ARBRE PROTÉGÉ (ART. L151.19 CU)
- BÂTI REPÉRÉ LABEL « ARCHITECTURE CONTEMPORAINE REMARQUABLE »
- PLANTATIONS D'ALIGNEMENTS (ART. L151.19 CU)
- LOCALISATION SYMBOLIQUE DES ESPACES ET OUVRAGES PUBLICS ET INSTALLATIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL
- LOCALISATION SYMBOLIQUE DES VOIRIES À CRÉER
- SENTIERS À CONSERVER (ART. L151-38 CU)
- PÉRIMÈTRE DE PROTECTION (Risques industriels)
- SECTEUR FAISANT L'OBJET D'UNE FICHE PROJET DANS LES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENTS
- CROISSANT TERTIAIRE

2. PRESCRIPTIONS REPORTÉES SUR LE PLU

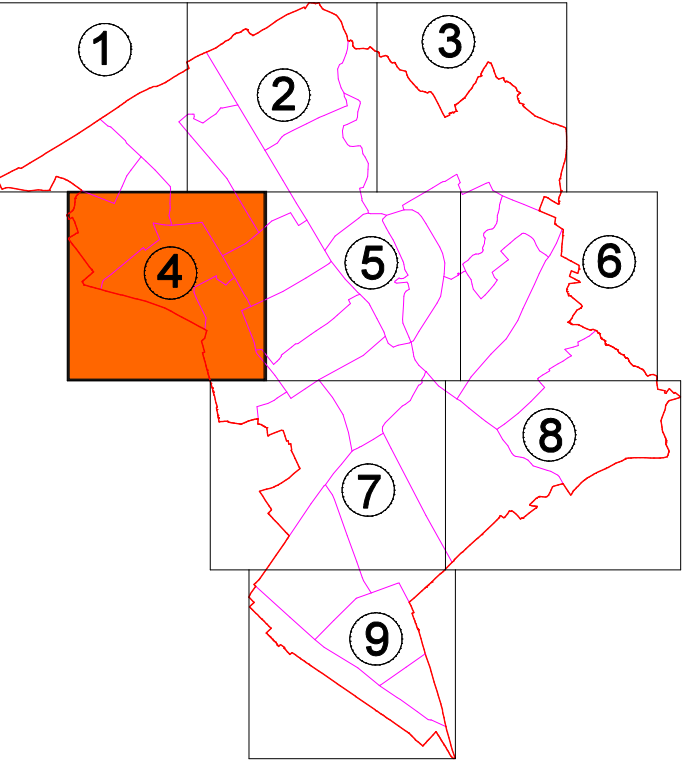
- PÉRIMÈTRE DU PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR
- PÉRIMÈTRE DE PROTECTION AU TITRE DES ABORDS DE MONUMENTS HISTORIQUES (AC1)



PLAN LOCAL D'URBANISME

Troyes

PLANCHE 4



5. DOCUMENTS GRAPHIQUES

PLU approuvé le 24 juin 2004
Modification n°1 le 10 mai 2007
Révision simplifiée n°1 le 12 février 2009
Modification n°2 le 27 mai 2010
Modification n°3 le 09 février 2012
Modification n°4 le 05 juillet 2013
Mise à jour n°1 le 28 novembre 2014
Modification simplifiée n°5 le 11 décembre 2015
Modification simplifiée n°6 le 23 juin 2017
Mise à jour n°2 le 15 février 2018
Modification simplifiée n°7 le 16 décembre 2019
Mise à jour n°3 le 4 octobre 2022
Modification simplifiée n°8 le 30 mars 2023
Modification n°9 le 3 avril 2025



LÉGENDE

1. PRESCRIPTIONS EDICTÉES PAR LE PLU

- LIMITE DE ZONE
- ESPACE BOISÉ CLASSÉ (ART L113-1 à L113-7 et ART R113-1 à R113-14)
- EMPLACEMENT RÉSERVÉ
- MARGE DE RECUL
- JARDINS ET CŒURS D'ÎLOTS (ART. L151.19 CU)
- PARCS ET JARDINS (ART. L151.19 CU)
- CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE (ART. L151.19 CU)
- ARBRE PROTÉGÉ (ART. L151.19 CU)
- BÂTI REPÉRÉ LABEL « ARCHITECTURE CONTEMPORAINE REMARQUABLE »
- PLANTATIONS D'ALIGNEMENTS (ART. L151.19 CU)
- LOCALISATION SYMBOLIQUE DES ESPACES ET OUVRAGES PUBLICS ET INSTALLATIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL
- LOCALISATION SYMBOLIQUE DES VOIRIES À CRÉER
- SENTIERS À CONSERVER (ART. L151-38 CU)
- PÉRIMÈTRE DE PROTECTION (Risques industriels)
- SECTEUR FAISANT L'OBJET D'UNE FICHE PROJET DANS LES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENTS
- CROISSANT TERTIAIRE

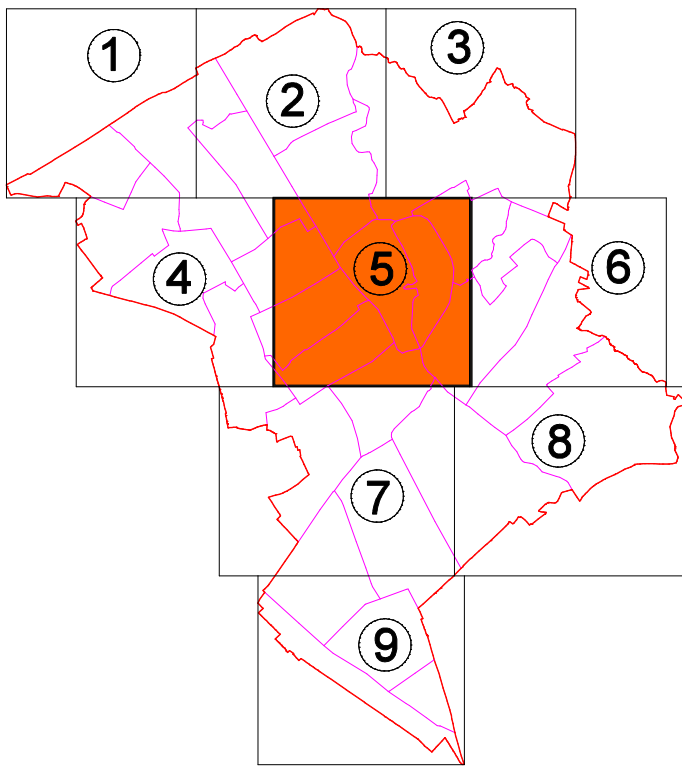
2. PRESCRIPTIONS REPORTÉES SUR LE PLU

- PÉRIMÈTRE DU PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR
- PÉRIMÈTRE DE PROTECTION AU TITRE DES ABORDS DE MONUMENTS HISTORIQUES (AC1)
-
- 0 50 100 150 200 m

PLAN LOCAL D'URBANISME

Troyes

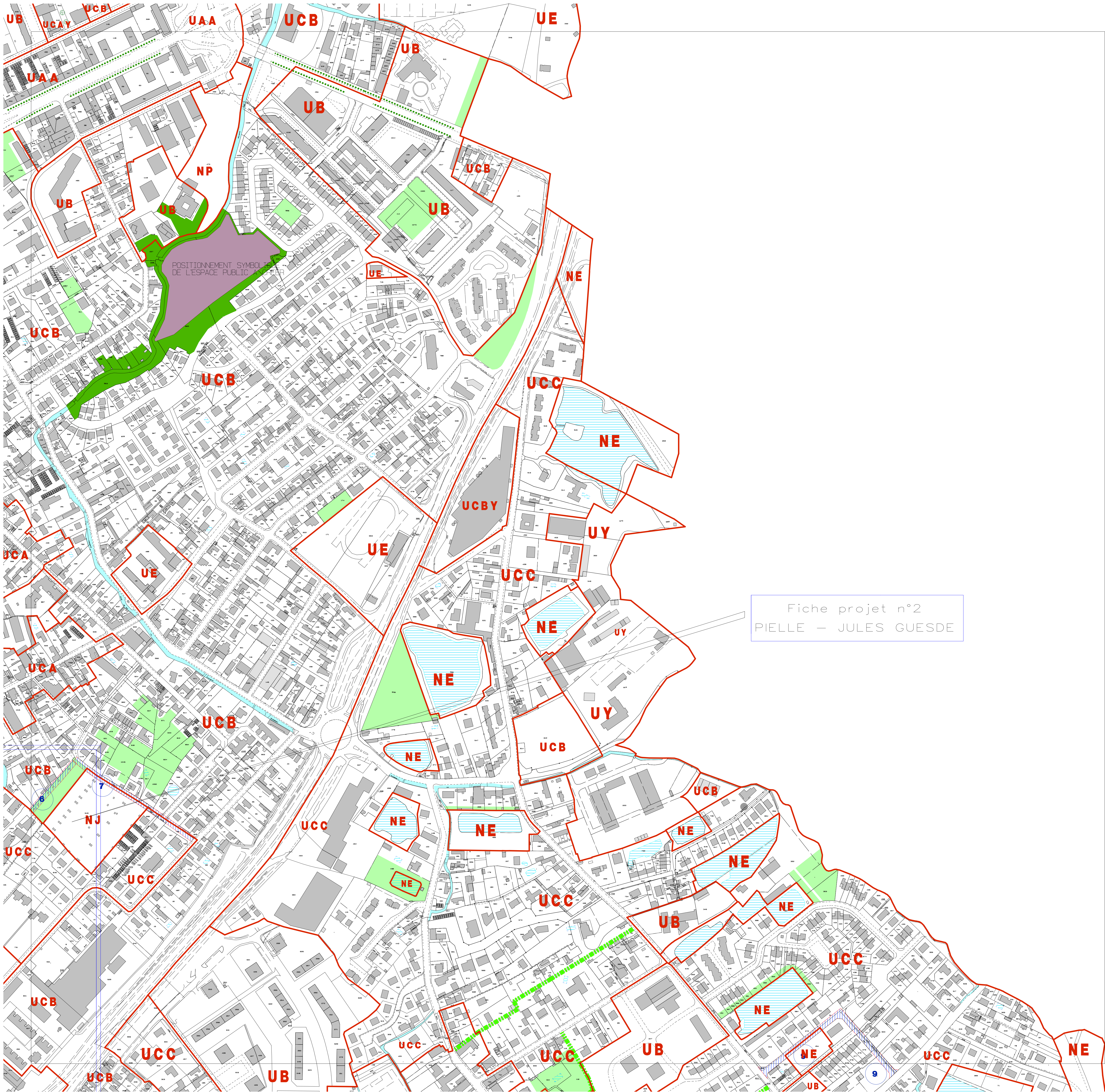
PLANCHE
5



5. DOCUMENTS GRAPHIQUES

PLU approuvé le 24 juin 2004
Modification n°1 le 10 mai 2007
Révision simplifiée n°1 le 12 février 2009
Modification n°2 le 27 mai 2010
Modification n°3 le 09 février 2012
Modification n°4 le 05 juillet 2013
Mise à jour n°1 le 28 novembre 2014
Modification simplifiée n°5 le 11 décembre 2015
Modification simplifiée n°6 le 23 juin 2017
Mise à jour n°2 le 15 février 2018
Modification simplifiée n°7 le 16 décembre 2019
Mise à jour n°3 le 4 octobre 2022
Modification simplifiée n°8 le 30 mars 2023
Modification n°9 le 3 avril 2025

Direction de l'Urbanisme - Développement Urbain



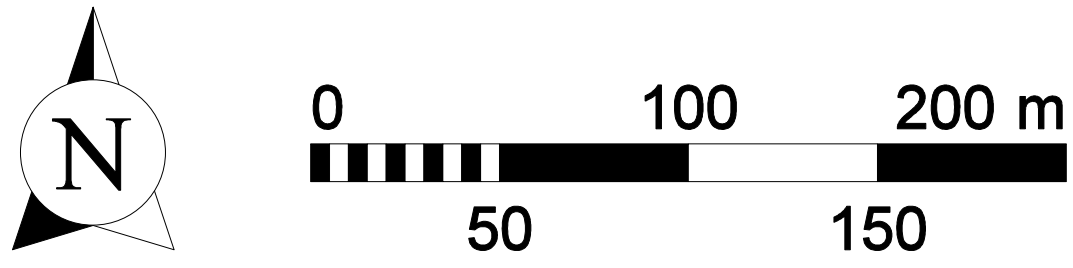
LÉGENDE

1. PRESCRIPTIONS EDICTÉES PAR LE PLU

- LIMITE DE ZONE
- ESPACE BOISÉ CLASSÉ (ART L113-1 à L113-7 et ART R113-1 à R113-14)
- EMPLACEMENT RÉSERVÉ
- MARGE DE REcul
- JARDINS ET CŒURS D'ILOTS (ART. L151.19 CU)
- PARCS ET JARDINS (ART. L151.19 CU)
- CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE (ART. L151.19 CU)
- ARBRE PROTÉGÉ (ART. L151.19 CU)
- BÂTI REPÉRÉ LABEL « ARCHITECTURE CONTEMPORAINE REMARQUABLE »
- PLANTATIONS D'ALIGNEMENTS (ART. L151.19 CU)
- LOCALISATION SYMBOLIQUE DES ESPACES ET OUVRAGES PUBLICS ET INSTALLATIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL
- LOCALISATION SYMBOLIQUE DES VOIRIES À CRÉER
- SENTIERS À CONSERVER (ART. L151-38 CU)
- PÉRIMÈTRE DE PROTECTION (Risques industriels)
- SECTEUR FAISANT L'OBJET D'UNE FICHE PROJET DANS LES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENTS
- CROISSANT TERTIAIRE

2. PRESCRIPTIONS REPORTÉES SUR LE PLU

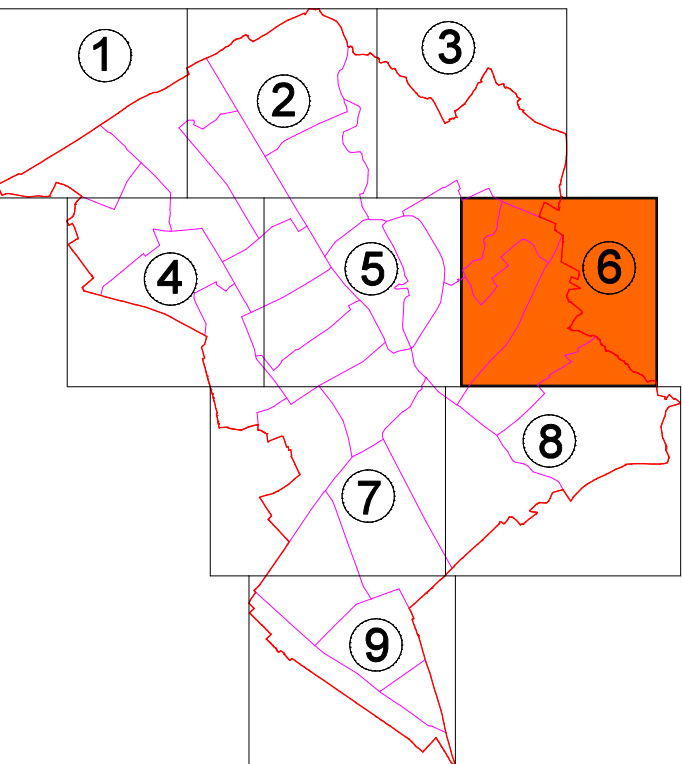
- PÉRIMÈTRE DU PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR
- PÉRIMÈTRE DE PROTECTION AU TITRE DES ABORDS DE MONUMENTS HISTORIQUES (AC1)



PLAN LOCAL D'URBANISME

Troyes

PLANCHE 6



5. DOCUMENTS GRAPHIQUES

PLU approuvé le 24 juin 2004
Modification n°1 le 10 mai 2007
Révision simplifiée n°1 le 12 février 2009
Modification n°2 le 27 mai 2010
Modification n°3 le 09 février 2012
Modification n°4 le 05 juillet 2013
Mise à jour n°1 le 28 novembre 2014
Modification simplifiée n°5 le 11 décembre 2015
Modification simplifiée n°6 le 23 juin 2017
Mise à jour n°2 le 15 février 2018
Modification simplifiée n°7 le 16 décembre 2019
Mise à jour n°3 le 4 octobre 2022
Modification simplifiée n°8 le 30 mars 2023
Modification n°9 le 3 avril 2025

Direction de l'Urbanisme - Développement Urbain

1. PRESCRIPTIONS EDICTÉES PAR LE PLU

- ## 2. PRESCRIPTIONS REPORTÉES SUR LE PLU

- 



PLANCHE

7



Direction de l'Urbanisme - Développement Urbain



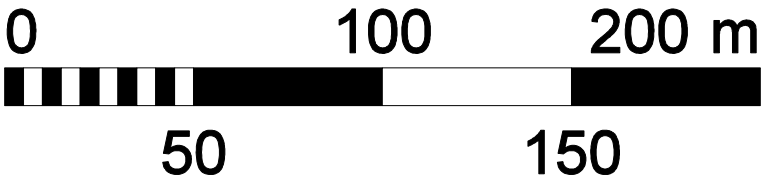
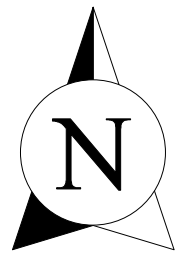
LÉGENDE

1. PRESCRIPTIONS EDICTÉES PAR LE PLU

- LIMITE DE ZONE
- ESPACE BOISÉ CLASSÉ (ART L113-1 à L113-7 et ART R113-1 à R113-14)
- EMPLACEMENT RÉSERVÉ
- MARGE DE RECUL
- JARDINS ET CŒURS D'ÎLOTS (ART. L151.19 CU)
- PARCS ET JARDINS (ART. L151.19 CU)
- CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE (ART. L151.19 CU)
- ARBRE PROTÉGÉ (ART. L151.19 CU)
- BÂTI REPÉRÉ LABEL « ARCHITECTURE CONTEMPORAINE REMARQUABLE »
- PLANTATIONS D'ALIGNEMENTS (ART. L151.19 CU)
- LOCALISATION SYMBOLIQUE DES ESPACES ET OUVRAGES PUBLICS ET INSTALLATIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL
- LOCALISATION SYMBOLIQUE DES VOIRIES À CRÉER
- SENTIERS À CONSERVER (ART. L151-38 CU)
- PÉRIMÈTRE DE PROTECTION (Risques industriels)
- SECTEUR FAISANT L'OBJET D'UNE FICHE PROJET DANS LES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENTS
- CROISSANT TERTIAIRE

2. PRESCRIPTIONS REPORTÉES SUR LE PLU

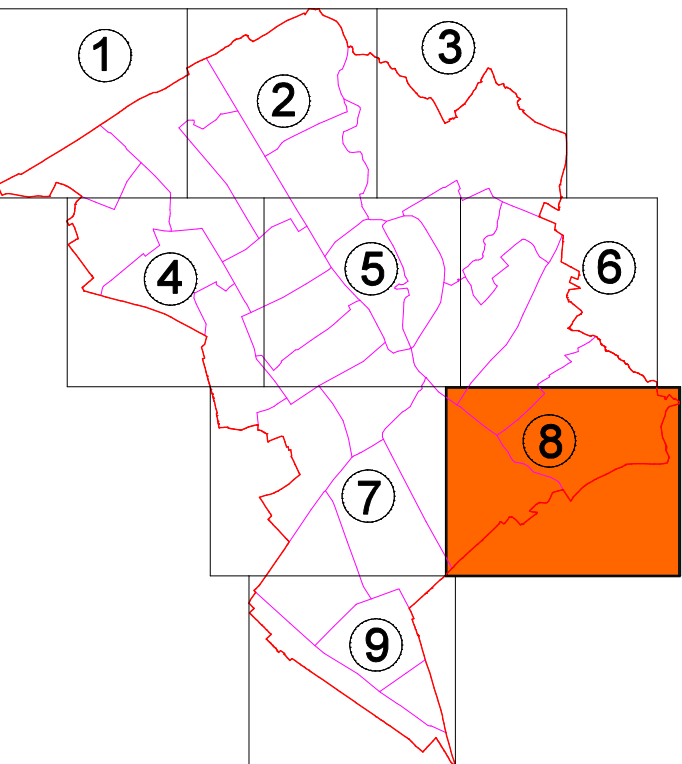
- PÉRIMÈTRE DU PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR
- PÉRIMÈTRE DE PROTECTION AU TITRE DES ABORDS DE MONUMENTS HISTORIQUES (AC1)



PLAN LOCAL D'URBANISME

Troyes

PLANCHE 8



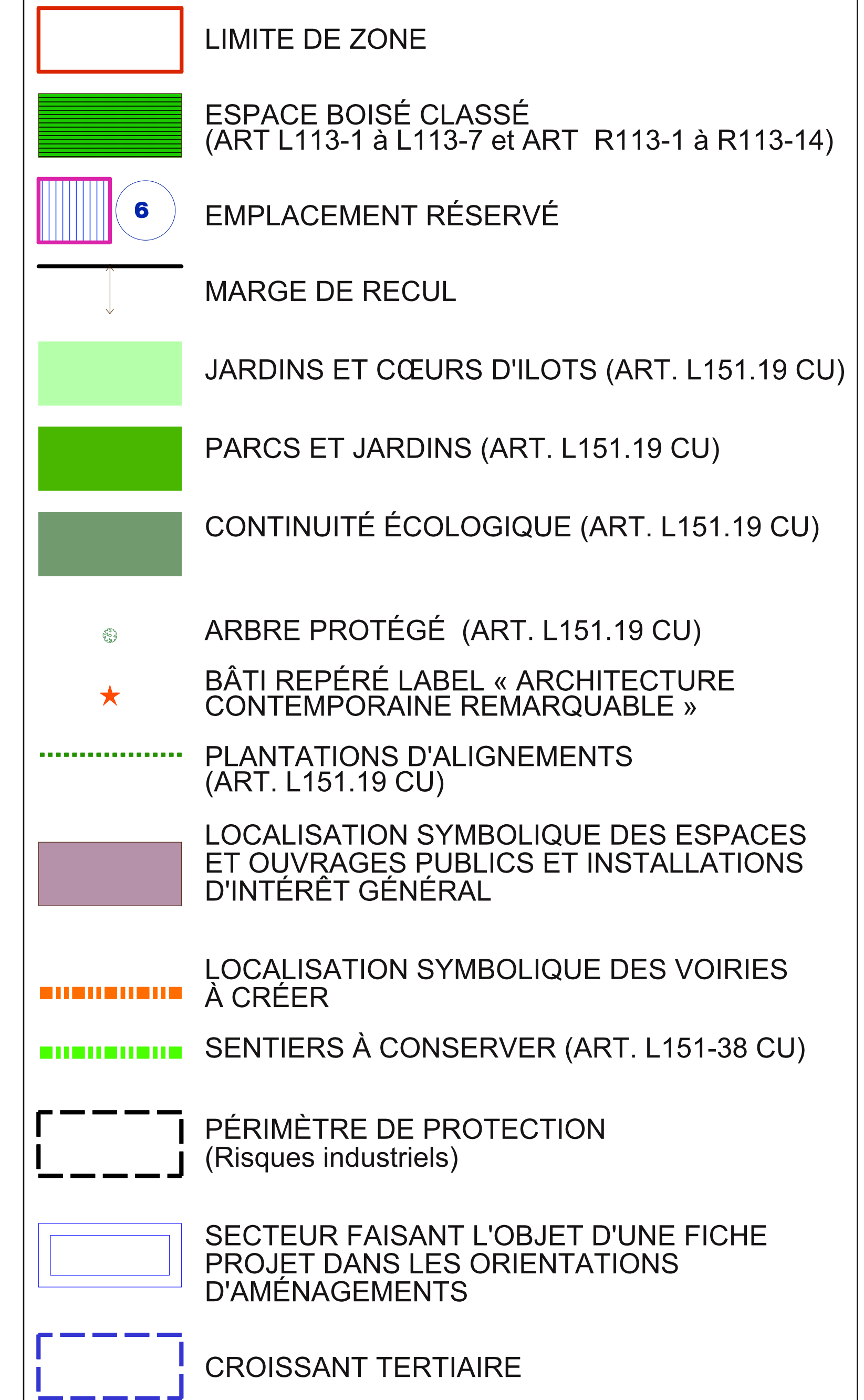
5. DOCUMENTS GRAPHIQUES

PLU approuvé le 24 juin 2004
Modification n°1 le 10 mai 2007
Révision simplifiée n°1 le 12 février 2009
Modification n°2 le 27 mai 2010
Modification n°3 le 09 février 2012
Modification n°4 le 05 juillet 2013
Mise à jour n°1 le 28 novembre 2014
Modification simplifiée n°5 le 11 décembre 2015
Modification simplifiée n°6 le 23 juin 2017
Mise à jour n°2 le 15 février 2018
Modification simplifiée n°7 le 16 décembre 2019
Mise à jour n°3 le 4 octobre 2022
Modification simplifiée n°8 le 30 mars 2023
Modification n°9 le 3 avril 2025

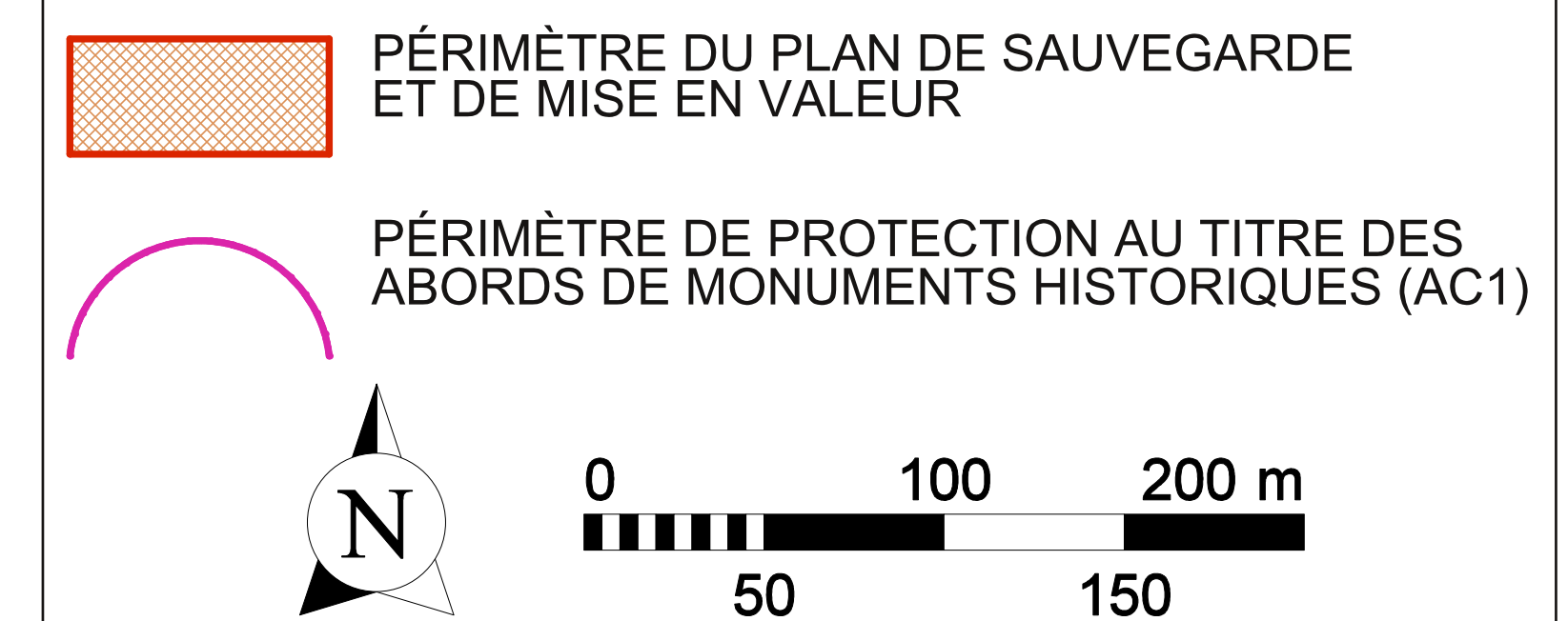
Direction de l'Urbanisme - Développement Urbain

LÉGENDE

1. PRESCRIPTIONS EDICTÉES PAR LE PLU



2. PRESCRIPTIONS REPORTÉES SUR LE PLU

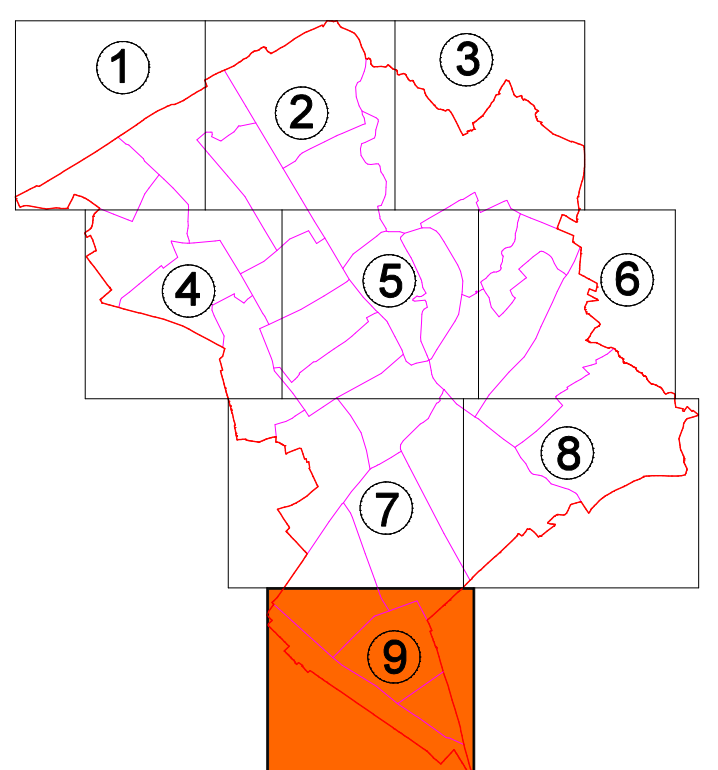


PLAN LOCAL D'URBANISME



Troyes

PLANCHE 9



5. DOCUMENTS GRAPHIQUES

PLU approuvé le 24 juin 2004
 Modification n°1 le 10 mai 2007
 Révision simplifiée n°1 le 12 février 2009
 Modification n°2 le 27 mai 2010
 Modification n°3 le 09 février 2012
 Modification n°4 le 05 juillet 2013
 Mise à jour n°1 le 28 novembre 2014
 Modification simplifiée n°5 le 11 décembre 2015
 Modification simplifiée n°6 le 23 juin 2017
 Mise à jour n°2 le 15 février 2018
 Modification simplifiée n°7 le 16 décembre 2019
 Mise à jour n°3 le 4 octobre 2022
 Modification simplifiée n°8 le 30 mars 2023
 Modification n°9 le 3 avril 2025

Direction de l'Urbanisme - Développement Urbain